



DELIBERATION N° 84/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU MORNE MACOURIA

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Nombre de Conseillers Présents : 37

Nombre de Procuracy : 03

Date de la convocation : mercredi 21 avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 40

Vote :

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFU, Dominique BERTONI, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES GAÏL, Elaine JEAN, Farah KHAN, Patrick LECANTE (Visio), Chester LEONCE (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE (Visio), Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Christian FAUBERT → **Procuracy** à Sandra TROCHIMARA, Nestor GOVINDIN → **Procuracy** à Chester LEONCE, Hélène PAUL → **Procuracy** à Seedna DELAR

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Jean-Victor CASTOR, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERAHORTH, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Louis-Mike CALUMEY

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-84-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021

Vu les articles L5211-6 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant que le ruissellement des eaux pluviales cause de nombreux dysfonctionnements sur le Morne et notamment l'inondation de la voirie aux points bas ;

Considérant que des aménagements seront mis en place pour permettre une gestion pérenne des eaux pluviales ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Eau Potable et Assainissement du 23 mars 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en sa séance du lundi 26 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 06 avril 2021 ;

Entendu le Rapport N° 84/2021/CACL relatif à la modification du plan de financement de l'opération « Renforcement des réseaux d'eau potable et électrique, et restructuration des voies d'accès et de vidange du réservoir du Morne Macouria ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du **Rapport N° 84/2021/CACL** relatif à la modification du plan de financement de l'opération « Renforcement des réseaux d'eau potable et électrique, et restructuration des voies d'accès et de vidange du réservoir du Morne Macouria ».

APPROUVE la modification du plan de financement précédemment validé au titre de la délibération n° 57/2019/CACL du 18/04/2019 et selon la répartition suivante :

Financier	Montant (€)	Pourcentage (%)
Europe (FEDER)	597 190,00	54,29
AFB	172 810,00	15,71
CACL	330 000,00	30,00
Total	1 100 000,00	100

APPROUVE le nouveau plan de financement pour un total de 1 100 000,00 € et selon la répartition telle que présentée :

Financier	Montant (€)	Pourcentage (%)
OFB – Plan de relance	880 000,00 €	80,00
CACL	220 000,00 €	20,00
Total	1 100 000,00 €	100,00

Accusé de réception en préfecture n° 973-249730045-20210428-84-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021

AUTORISE, le Président à engager les travaux liés à cette opération, dans le respect du Code des Marchés Publics, et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE, le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE, le Président sur ces bases, à signer la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 28 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-84-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021